

FICHE N°9 : ECO-CONDUITE ET CONDUITE CITOYENNE

LES 5 QUESTIONS DE LA FICHE N°9

- Eco-conduite ?
- Règles de bases ?
- Conduite citoyenne ?
- Bruit ?
- Pollution ?

ECO-CONDUITE

Dans la prise de conscience générale d'un environnement dégradé (pollution, coût des carburants et du matériel ...), l'éco-conduite trouve toute sa légitimité. L'éco-conduite, ou conduite économique, a pour objectif d'adopter des principes pour une utilisation efficace de l'énergie.

Règles de bases :

- changer les rapports à bas régime moteur pour les véhicules à boîte de vitesse manuelle, utiliser les différents programmes proposés pour les changements de vitesses automatique
- utiliser le compte-tours et connaître les caractéristiques de sa motorisation (couple, puissance, régime moteur optimal ...)
- réguler sa vitesse (80 au lieu de 90 par exemple)
- utiliser l'inertie du véhicule
- utiliser un régime moteur le plus bas possible
- anticiper le trafic et conduire avec souplesse
- entretenir son véhicule

De même, lors des départs à froid, amener progressivement le véhicule à sa température optimale de fonctionnement en utilisant le ou les thermomètres à disposition (liquide de refroidissement, huile) et en évitant de laisser tourner le moteur à l'arrêt.

Penser qu'outre le moteur en lui même, les organes comportant des huiles (pont, boîte de vitesses ...) ont également besoin de monter en température pour un bon fonctionnement.

CONDUITE CITOYENNE

Bruit

Précautions :

- maintenir en bon état le dispositif d'échappement silencieux
- éviter en agglomération des accélérations intempestives
- arrêter le moteur lorsqu'on stationne, être vigilant sur les lieux de stationnement avec un véhicule équipé d'un groupe frigorifique.

Sanctions : amendes, immobilisation, mise en fourrière.

Pollution

Précautions :

- pas d'émission, pendant l'arrêt, de fumées nettement teintées ou opaques

Il est toutefois admis des émissions fugitives au moment des changements de régime du moteur.

Sanctions : amende, immobilisation, mise en fourrière.

Moyens de lutte :

La pollution automobile représente un danger important pour la population et l'environnement.

L'entrée en application des différentes directives européennes (normes euro) sur les émissions polluantes ont pour conséquence des progrès techniques constants de la part des constructeurs impliquant une diminution de la pollution atmosphérique (motorisations SCR [réduction catalytique sélective] / EGR [recyclage des gaz d'échappement], hybrides et électriques, carburants alternatifs ...).

Les formations initiales et continues obligatoires des conducteurs de véhicules du groupe lourd ainsi que les formations en entreprises ont également un impact sur les conduites à adopter.

Les véhicules lourds sont soumis à des contrôles réglementaires réguliers (contrôles techniques spécifiques).

Enfin, sur certains itinéraires, les entreprises peuvent prendre en compte les possibilités de transport combiné rail-route pour limiter les émissions polluantes.